

RAPPORT D'ACTIVITES

Communauté de Communes de la Région d'Yvetot

2015





Première année complète du mandat qui nous a été confié après les dernières élections municipales. 2015 fut une année riche en décisions fondatrices d'un nouveau départ de notre Communauté de Communes.

C'est tout d'abord la première année de mise en œuvre de la Fiscalité Professionnelle Unique qui permet désormais à la CCRY de percevoir la totalité des recettes liées à cette fiscalité et de reverser la part revenant à chaque commune sous la forme d'attribution de compensation.

Pour pallier au désengagement de l'Etat dans l'instruction des documents d'urbanisme, dès le 1^{er} janvier 2015 a été créé le service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme par mutation des deux agents de la ville d'YVETOT, dont je remercie le Maire pour son accord immédiat dans la mise en œuvre de ce projet.

Dans ce même domaine de l'urbanisme, le 26 octobre 2015, le Conseil Communautaire a décidé de prendre la compétence « Elaboration des plans locaux d'urbanisme, carte communale et documents en tenant lieu » qui a permis le lancement des démarches d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) et du Règlement Local de

Publicité Intercommunal (RLPi).

2015, fut aussi l'année de l'adoption d'un premier schéma de mutualisation qui va conforter le couple Communauté/Communes et par la même renforcer l'efficacité et la cohérence de l'action publique.

Enfin, et parallèlement à ces prises de décisions, a été lancée en 2015 une profonde réorganisation des services rendue absolument indispensable afin que notre Communauté de Communes soit en mesure de relever les défis administratif, juridique, budgétaire et organisationnel que génère la mise en œuvre de la loi NOTRe parue le 7 août 2015.

Un grand merci à tous ceux, élus et fonctionnaires qui, par leur travail, leur engagement et leur comportement, ont permis à notre communauté de présenter ce bilan.

Bonne lecture à tous.

Gérard CHARASSIER

Président de la Communauté de Communes

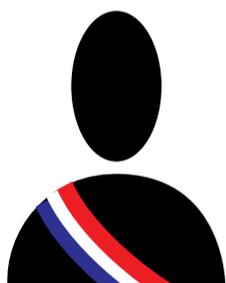
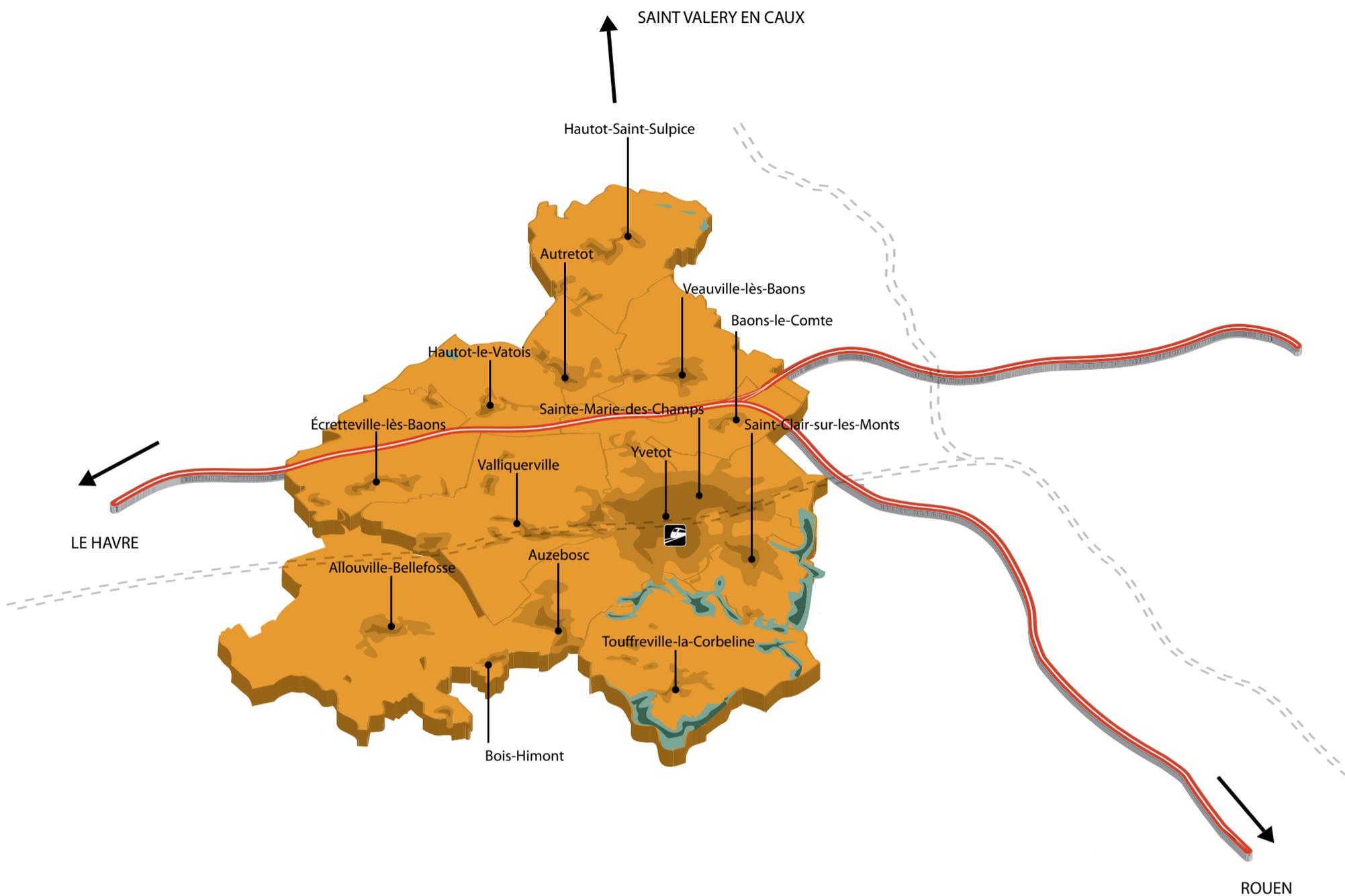
SOMMAIRE

Présentation de la Communauté de Communes	P 3
Les compétences	P 9
Les Comptes Administratifs	P 13
Les faits marquants de l'année 2015	P 17
Le bilan des services de la CCRY	P 21



Directeur de la publication : Gérard CHARASSIER
Directrice Générale des Services : Jannick LEFEVRE
Maquette et Conception : Service Communication - CCRY
Rédaction : Les services de la CCRY | Photos : CCRY et les communes
Nous remercions toutes les personnes qui ont collaboré à ce document.

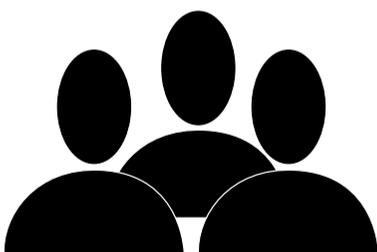
Présentation de la Communauté de Communes



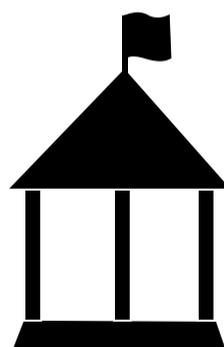
37 élus



108 km²



22 669 habitants



14 communes

Président



Gérard CHARASSIER

1^{er} Vice-Président



Jacques CAHARD

En charge du
Développement Economique

2^{ème} Vice-Président



Jean-Luc SCHABOWSKI

En charge des Finances, du
Personnel, de la Fiscalité et
de la Mutualisation

3^{ème} Vice-Président



Didier TERRIER

En charge des Affaires
Culturelles et Sportives

4^{ème} Vice-Présidente



Virginie BLANDIN

En charge de l'Environnement,
du Développement Durable et
des Ordures Ménagères

5^{ème} Vice-Président



Joël LEFEBVRE

En charge du Tourisme
et de la Communication

Les délégués titulaires :

Marie-Dominique LEVIEUX (Allouville-Bellefosse)

Gérard LEGAY (Maire d'Autretot)

Dominique MACE (Maire d'Auzebosc)

Martine LEBORGNE (Auzebosc)

Raphaël DIRAND (Maire de Baons-le-Comte)

Louis EUDIER (Maire de Bois-Himont)

Eric RENEE (Maire d'Ecretteville les Baons)

Jean-Paul MONVILLE (Maire d'Hautot le Vatois)

Vincent LEMETTAIS (Maire d'Hautot Saint Sulpice)

Mario DEMAZIERES (Maire de Saint Clair sur les Monts)

Odile DECHAMPS (Maire de Sainte-Marie-des-Champs)

Catherine BERENGER (Sainte-Marie-des-Champs)

Pierre-Marie CHEMINEL (Sainte-Marie-des-Champs)

Monique LEMARIE (Touffreville-la-Corbeline)

Isabelle CLEMENT (Valliquerville)

Sylvain FANTE (Veauville-les-Baons)

Emile CANU (Maire d'Yvetot)

Francis ALABERT (Yvetot)

Yvette DUBOC (Yvetot)

Alain CANAC (Yvetot)

Marie-Claude HERANVAL (Yvetot)

Françoise DENIAU (Yvetot)

Joël LESOIF (Yvetot)

Alain BREYSACHER (Yvetot)

Elisabeth MAZARS (Yvetot)

Marie-Christine COMMARE (Yvetot)

Anthony GOGDET (Yvetot)

Ludovic NEEL (Yvetot)

Patricia ARNAULT (Yvetot)

Charles D'ANJOU (Yvetot)

Stéphanie LECERF (Yvetot)

1/ Le bureau communautaire

Le Bureau prépare l'ordre du jour et valide les projets qui seront soumis au Conseil.

Le Bureau associe l'ensemble des Maires et des Vice-Présidents.

Les membres du Bureau sont :

Gérard CHARASSIER, Président

Jacques CAHARD, 1^{er} Vice-Président et Maire de Valliquerville

Jean-Luc SCHABOWSKI, 2^{ème} Vice-Président et Maire de Veauville-les-Baons

Didier TERRIER, 3^{ème} Vice-Président et Maire d'Allouville-Bellefosse

Virginie BLANDIN, 4^{ème} Vice-Présidente et Adjointe au Maire d'Yvetot

Joël LEFEBVRE, 5^{ème} Vice-Président et Maire de Touffreville-la-Corbeline

Gérard LEGAY, Maire d'Autretot

Dominique MACE, Maire d'Auzebosc

Raphaël DIRAND, Maire de Baons-le-Comte

Louis EUDIER, Maire de Bois-Himont

Eric RENEE, Maire d'Ecretteville les Baons

Jean-Paul MONVILLE, Maire d'Hautot le Vatois

Vincent LEMETTAIS, Maire d'Hautot Saint Sulpice

Mario DEMAZIERES, Maire de Saint Clair sur les Monts

Odile DECHAMPS, Maire de Sainte-Marie-des-Champs

Emile CANU, Maire d'Yvetot



2/ Le conseil communautaire

Il est composé des 37 délégués titulaires répartis entre les différentes communes selon leur nombre d'habitants. Le Conseil est l'instance délibérante et décisionnelle de la structure. Il se réunit au moins une fois par trimestre et prend des décisions qui engagent la Communauté de Communes.

Les séances du Conseil Communautaire sont publiques.

3/ Les commissions

Les Commissions préparent le travail du Bureau en étudiant préalablement les dossiers. Il s'agit de groupes de travail et de réflexion composés d'élus des communes membres désignés par le Conseil. Sept commissions thématiques ont été créées : finances - fiscalité - personnel et mutualisation, communication, environnement - développement durable et ordures ménagères, économie, tourisme, culture et centre aquatique.

LES COMMUNES

Allouville-Bellefosse

Didier TERRIER

Tel. 02.35.96.01.65

mairie.allouvillebellefosse@wanadoo.fr

www.allouvillebellefosse.com



Autretot

Gérard LEGAY

Tel. 02.35.95.02.78

autretot@wanadoo.fr

www.autretot.fr



Auzebosc

Dominique MACÉ

Tel. 02.35.95.13.48

mairie-dauzebosc@wanadoo.fr

www.auzebosc.fr



Baons-le-Comte

Raphaël DIRAND

Tel. 02.35.56.63.07

mairie.baonslecomte@wanadoo.fr



Bois-Himont

Louis EUDIER

Tel. 02.35.96.04.29

mairie-sg.boishimont@wanadoo.fr



Ecretteville-lès-Baons

Eric RENÉE

Tel. 02.35.96.01.98

com.ecretteville.les.baons@wanadoo.fr

www.ecretteville-les-baons.com



Hautot-Saint-Sulpice

Vincent LEMETTAIS

Tel. 02.35.96.45.89

mariehautotsaintsulpice@wanadoo.fr

www.hautot-saint-sulpice.fr



Hautot-le-Vatois

Jean-Paul MONVILLE

Tel. 02.35.96.34.43

mairie-sg.hautot-le-vatois@wanadoo.fr

www.hautot-le-vatois.fr



Saint-Clair-sur-les-Monts

Mario DEMAZIÈRES

Tel. 02.35.95.04.58

mairie-sg.stclairsurlesmonts@wanadoo.fr



Sainte-Marie-des-Champs

Odile DECHAMPS

Tel. 02.35.56.62.28

marie-sg.saintemarieschamps@orange.fr
www.saintemarieschamps.fr



Touffreville-la-Corbeline

Joël LEFEBVRE

Tel. 02.35.95.04.32

mairietouffreville@orange.fr



Valliquerville

Jacques CAHARD

Tel. 02.35.96.00.98

mairie-de-valliquerville@wanadoo.fr

www.valliquerville.fr



Veauville-lès-Baons

Jean-Luc SCHABOWSKI

Tel. 02.35.96.11.10

mairie.veauvillelesbaons@wanadoo.fr



Yvetot

Emile CANU

Tel. 02.32.70.44.70

mairie@yvetot.fr

www.mairie-yvetot.fr



LES COMPETENCES EXERCEES

1/ Développement économique

La Communauté de Communes assure la cohérence globale du développement économique sur son territoire. Elle accompagne les activités économiques existantes et incite à l'installation de nouvelles entreprises. La Communauté de Communes facilite et participe à la mise en place d'équipements structurants favorisant l'accès, le stationnement et la sécurisation des accès aux zones d'activités économiques reconnues d'intérêt communautaire.

Afin de l'aider dans cette tâche, la CCRY collabore avec plusieurs organismes, tels que la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Rouen et Seine-Maritime Expansion (SME). La CCRY collabore également avec la Mission Locale.

Gestion des zones d'activités et d'un hôtel d'entreprises



La Communauté de Communes crée, aménage, étend, entretient et gère les zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires et artisanales d'intérêt communautaire, y compris l'immobilier d'entreprise (Hôtel d'entreprises situé à Valliquerville).

Sont d'intérêt communautaire, les nouvelles zones de plus de 2 hectares.

Il s'agit des zones situées à :

- Allouville-Bellefosse
- Auzebosc
- Baons-le-Comte
- Valliquerville.



2/ Tourisme

La Communauté de Communes participe à la constitution, l'amélioration et la rénovation du patrimoine et des activités touristiques de l'ensemble des communes adhérentes.

Elle coordonne les actions pour le développement et la promotion du tourisme dans le cadre du Pays d'Accueil Touristique du Plateau de Caux Maritime.

Cette mission est assumée par le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Plateau de Caux Maritime. Il assure l'accueil et l'information des touristes sur le territoire de la Communauté de Communes.

La CCRY procède au balisage, au jalonnement, à la mise en place ou renouvellement de la signalétique touristique et à l'entretien des chemins de randonnées d'intérêt communautaire.



3/ Aménagement de l'espace



La Communauté de Communes réalise au titre de cette compétence un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Elle achève également les documents d'urbanisme qui étaient en cours de réalisation au moment du transfert de la compétence.

La Communauté de Communes a délégué au PETR la mise en place d'une Charte Paysagère, la mise en place d'un plan de déplacement intercommunal, d'un système d'infrastructures de communication électronique après avoir constaté l'insuffisance de l'initiative privée et la totalité de la compétence liée au Schéma de Cohérence Territoriale.

4/ Valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés

Dans ce domaine, la Communauté de Communes assure la collecte des déchets ménagers et assimilés, le transport, le stockage, le tri, le traitement, l'aménagement et la gestion de la déchetterie intercommunale.

Dans le cadre du tri des déchets, des animations, notamment auprès des scolaires, sont organisées toute l'année.



5/ Équipements culturels et sportifs existants et futurs d'intérêt communautaire

La Communauté de Communes assure les études, la construction, l'aménagement, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels et sportifs existants et futurs d'intérêt communautaire.

Ont été déclarés d'intérêt communautaire :

- > la médiathèque Guy de Maupassant
- > le conservatoire de musique Fernand Boitard
- > le centre aquatique E'Caux Bulles.



6/ Autres compétences exercées

- **Transport des enfants des écoles maternelles et élémentaires du territoire intercommunal, dans le cadre de leurs activités, vers les équipements culturels et sportifs reconnus d'intérêt communautaire.**
- **Organisation et financement d'actions culturelles et sportives se déroulant dans le cadre ou en lien avec les équipements culturels et sportifs reconnus d'intérêt communautaire.**
- **Création, extension, gestion d'un chenil pour le recueil d'animaux errants sur le territoire communautaire.**

LES PARTENAIRES

Nos représentants dans les instances externes :

Institution	Représentant	Missions
SDE 76 (Syndicat Départemental d'Énergie)	M. CHARASSIER	Le SDE exerce certaines compétences et notamment : - L'installation de production d'électricité permettant d'éviter l'extension ou le renforcement des réseaux de distribution électrique, - Le génie civil des lignes télécom en appui commun avec les réseaux électriques pour permettre les extensions, renforcements et mises en souterrain des réseaux électriques, - Le déploiement des bornes de recharge de véhicules électriques.
Commission Locale de l'Eau	M. ALABERT	La commission élabore et suit les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Le SAGE fixe les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau.
Conseil d'administration lycée Raymond Queneau	M. DIRAND	
PETR Plateau de Caux Maritime	M. CHARASSIER M. LEGAY M. ALABERT Mme BLANDIN M. CAHARD M. CANU M. LEMETTAIS M. LEFEBVRE M. SCHABOWSKI M. TERRIER	1^{er} Vice-Président du PETER Le PETER (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) est chargé de la mise en place d'une charte paysagère, de la mise en place d'un plan de déplacement intercommunal, de la coordination d'actions pour le développement et de la promotion du tourisme ainsi que la réalisation du Schéma de Cohérence Territoriale. Le PETER est composé de cinq intercommunalités : Communauté de Communes de la Côte d'Albatre, Communauté de Communes Entre Mer et Lin Communauté de Communes Plateau de Caux Fleur de Lin Communauté de Communes Yerville Plateau de Caux Communauté de Communes de la Région d'Yvetot
SEVEDE	M. LESOIF Mme BLANDIN Mme DECHAMPS	5^{ème} Vice-Président du SEVEDE Le SEVEDE exerce les compétences suivantes : - la gestion de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) ECOSTU'AIR et de l'énergie produite - l'exploitation de trois centres de transfert de déchets, au Havre, à Yvetot et à Touques - le transport des déchets ménagers et assimilés, au départ des centres de transfert vers l'unité de traitement - la création et exploitation d'un centre de tri pour les matériaux recyclables issus de la collecte sélective des déchets ménagers et assimilés - la création et exploitation d'un centre de compostage de déchets verts.
PNRBSN	M. NEEL	Le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande intervient dans les domaines suivants : agriculture, architecture/urbanisme, biodiversité, culture, eau, économie, éducation, lecture publique, paysage, système d'information des territoires, tourisme
Centre hospitalier d'Yvetot	M. ALABERT	
CNAS	M. SCHABOWSKI	Participer à la vie du Comité National d'Action Sociale

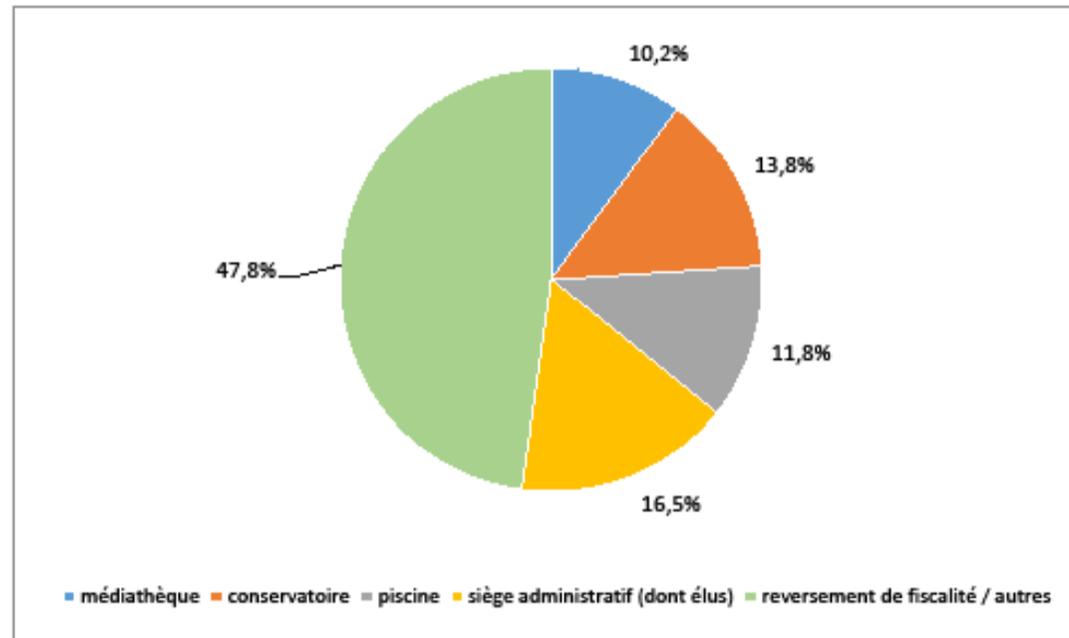
• Les autres partenaires :

Institution	Missions
CCI	Depuis mai 2014, l'antenne locale de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Rouen s'est installée dans les locaux de la Communauté de Communes. Ce rapprochement a permis de nouer de nouvelles relations et de faciliter la diffusion de l'information économique auprès des entreprises et des artisans. En plus de la gestion de certains équipements comme des ports ou des aéroports, la CCI intervient dans de nombreux domaines : formation, emploi, compétitivité, création, reprise, cession... Son expertise permet de mettre en perspective les demandes locales en immobilier d'entreprises et l'offre foncière de la CCRY.
SME	Une fois par mois, Seine-Maritime Expansion (SME) tient une permanence dans les locaux de la Communauté de Communes. En collaboration avec la CCI et la CCRY, l'objectif est de faciliter la création et l'implantation d'entreprises et d'artisans en les aidant dans leurs démarches. Association loi 1901, les missions de SME sont elles aussi nombreuses : détecter de nouveaux projets d'investissements et favoriser leur implantation en Seine-Maritime, apporter un soutien aux entreprises locales ou extérieures porteuses d'un projet de développement, contribuer à la structuration des principales filières économiques départementales et des réseaux d'entreprises, assister les collectivités dans leurs projets de développement à vocation économique. Gérard CHARASSIER, Président de la CCRY et membre du Conseil d'Administration de SME

LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

BUDGET PRINCIPAL - FONCTIONNEMENT

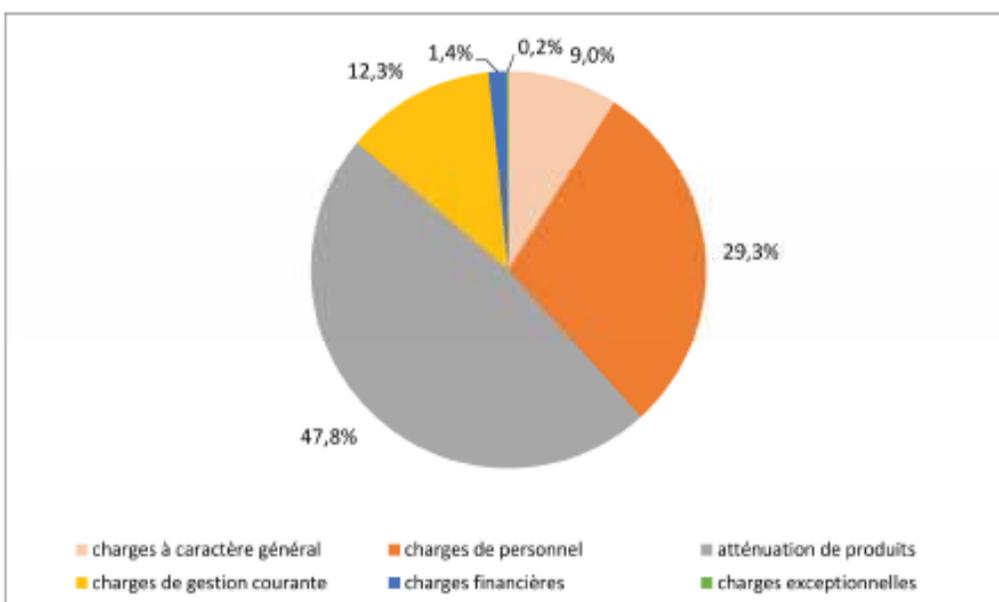
Répartition des charges réelles de fonctionnement par activité (6 317 449,26€)



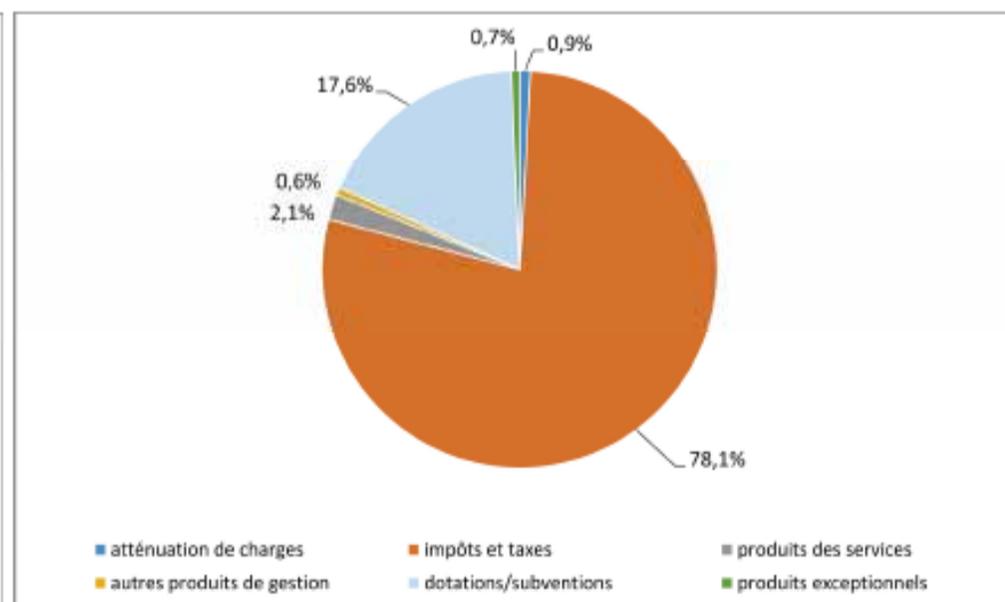
Le siège administratif représente 16,5% des charges réelles de fonctionnement.

Il comprend l'administration générale, la communication, les Elus, les fêtes et cérémonies, le chenil, le tourisme, l'économie et pour la première année l'urbanisme (Les dépenses réelles engendrées par ce nouveau service s'élèvent à 105 926,56€).

Répartition des charges réelles de fonctionnement par chapitre (6 317 449,26€)



Répartition des recettes réelles par chapitre (7 437 117,91€)



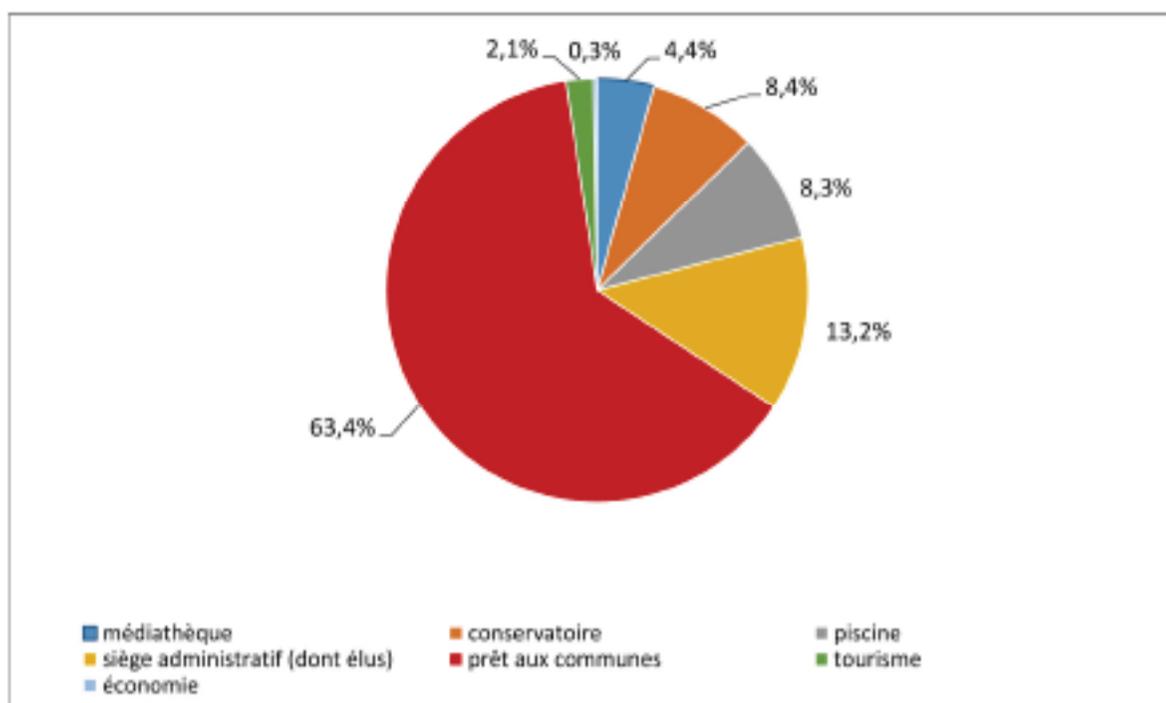
Les dépenses de fonctionnement ont fortement augmenté, conséquence de la mise en place du versement d'attributions de compensation aux communes dans le cadre de la FPU (Fiscalité Professionnelle Unique).

Les recettes de fonctionnement ont augmenté de plus 70 % correspondant à la mise en place de la FPU.

En effet, c'est maintenant la CCRY qui perçoit l'intégralité des recettes liées à la fiscalité professionnelle sur le territoire avant de reverser la part de chaque commune via les attributions de compensation.

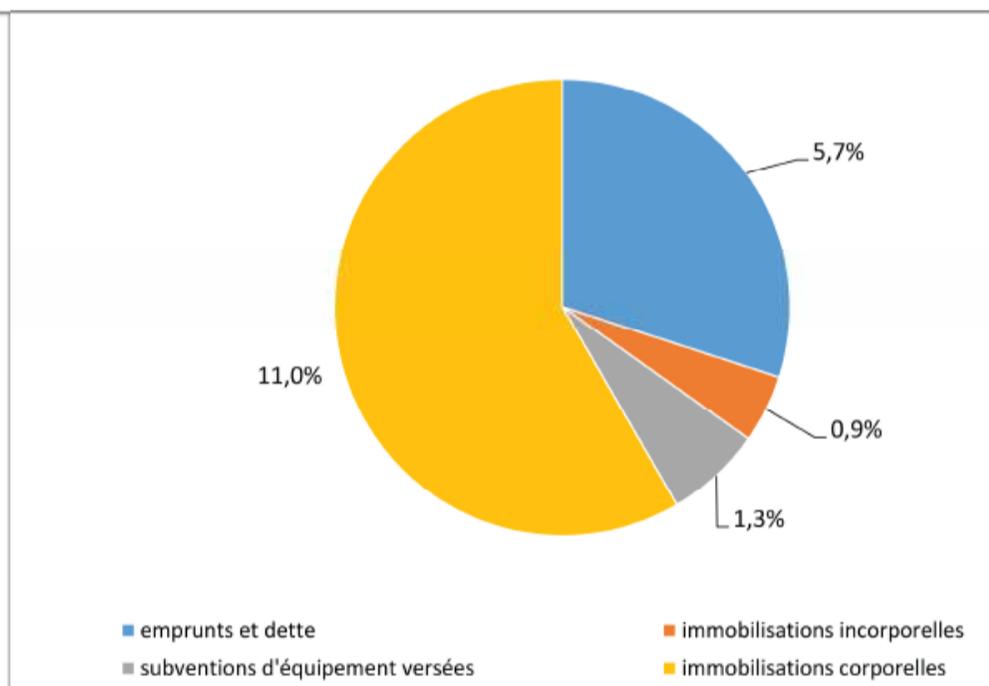
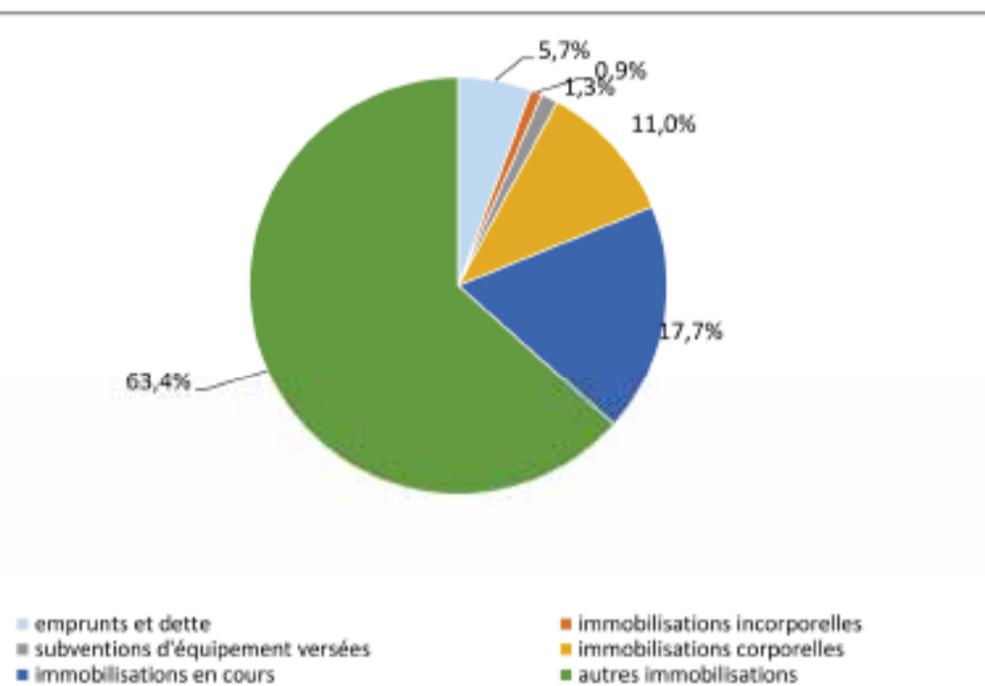
BUDGET PRINCIPAL - INVESTISSEMENT

Répartition des charges réelles d'investissement par activité (1 637 201,37€)



Répartition des charges réelles d'investissement par chapitre (1 637 201,37€)

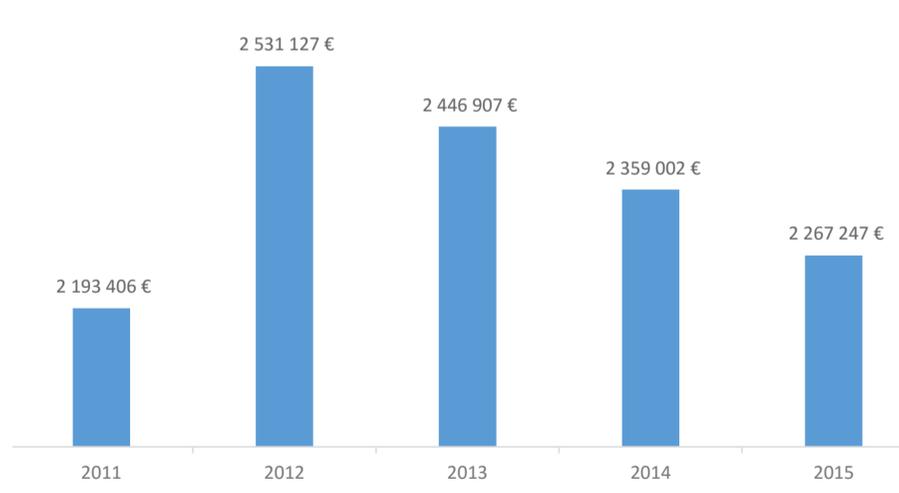
Répartition des recettes réelles d'investissement par chapitre (1 873 319,19€)



BUDGET PRINCIPAL-EPARGNE BRUTE



BUDGET PRINCIPAL- ENCOURS DE DETTE

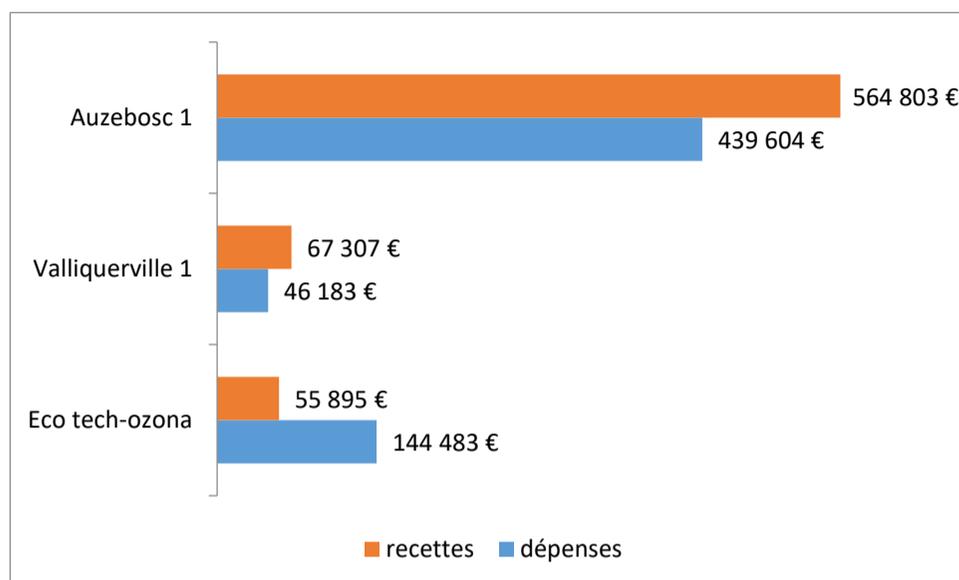


L'augmentation des recettes plus forte que l'augmentation des dépenses conduit à une augmentation de l'épargne brute.

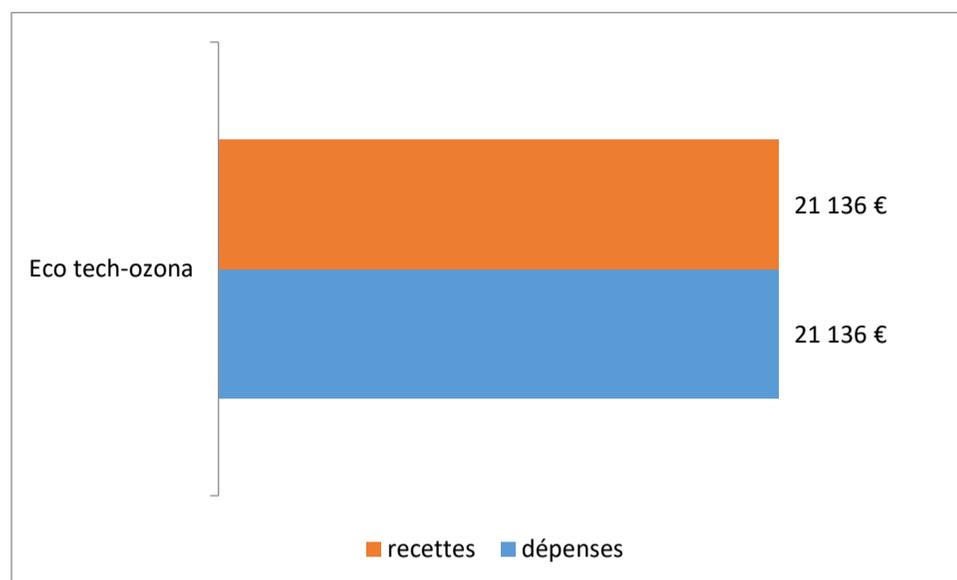
Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit en 2015. L'encours diminue donc de façon normale. (rappel : augmentation de l'encours en 2012 du fait de l'encaissement de l'emprunt de 400 000 € pour le NraMED et l'Hôtel Communautaire)

BUDGETS ZONES - FONCTIONNEMENT

Fonctionnement



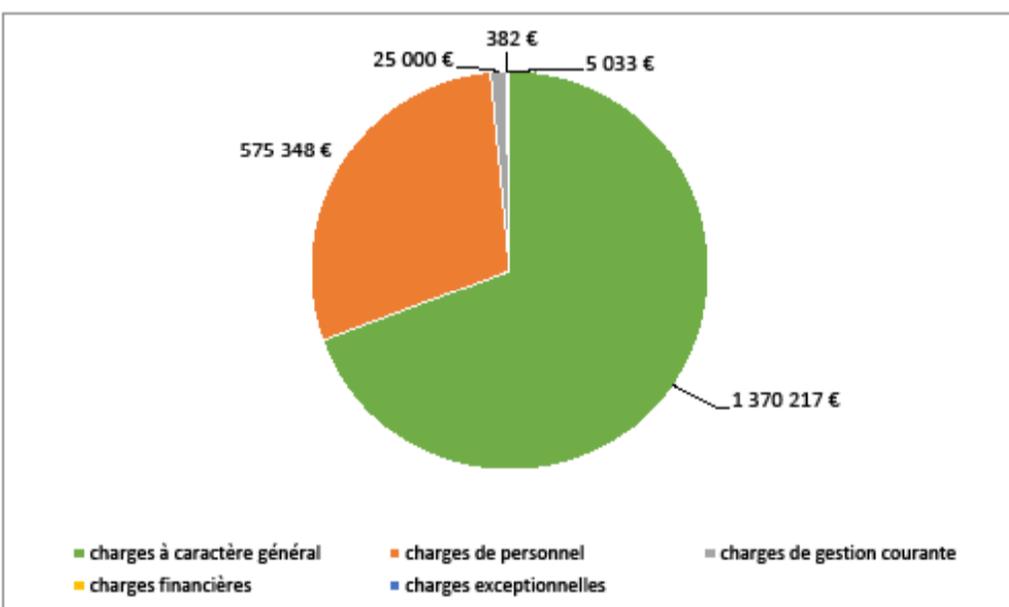
Investissement



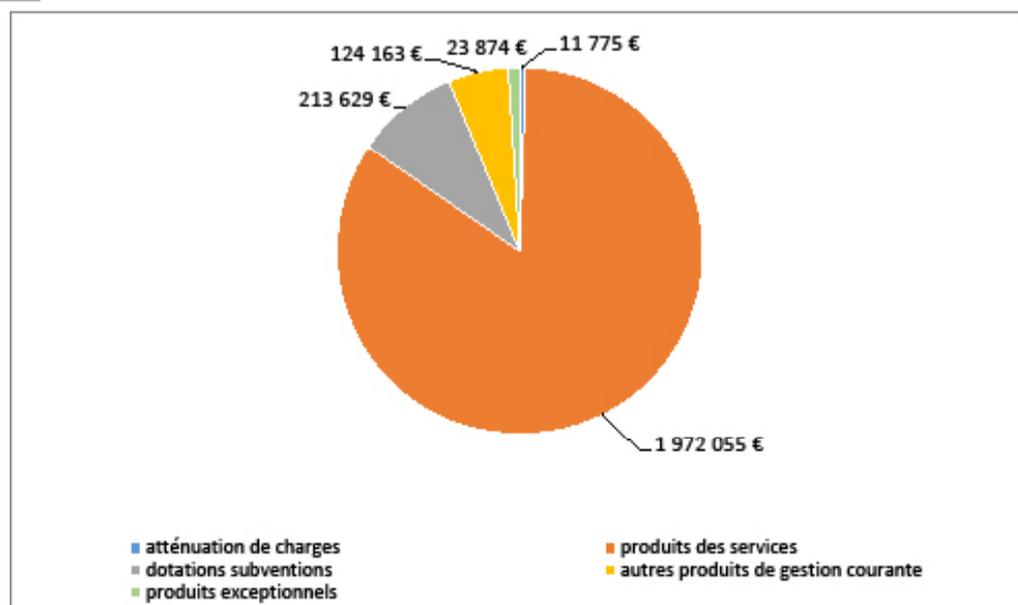
Seul le budget EcoTechnilin - Ozona est concerné

BUDGET ORDURES MENAGERES - FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles de fonctionnement (1 975 979,98€)



Recettes réelles de fonctionnement (2 345 495,40€)



Les dépenses d'investissement (140 000,03€) comprennent principalement l'aménagement du local garage et la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la déchetterie, l'achat de bacs de conteneurisation et de grosses réparations sur les véhicules.

LES PRINCIPALES RECETTES DE LA CCRY

FISCALITÉ PROFESSIONNELLE UNIQUE

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la CCRY reçoit la totalité des recettes liées à la fiscalité professionnelle sur le territoire avant de reverser la part de chaque commune via les attributions de compensation.

5 811 649,70 €

de fiscalité locale perçue par la CCRY en 2015

Les taux votés :

7,02% TAXE D'HABITATION	6,22% TAXE FONCIERE PROPRIETE BATIE	9,72% TAXE FONCIERE NON BATIE	22,43% COTISATION FONCIERE ENTREPRISES
--	--	--	---

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

1 287 068 €

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'Etat est composée de la dotation d'intercommunalité et de la dotation de compensation. Elle évolue en fonction des dispositions nationales fixées par le loi de finances tous les ans.

REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (REOM)

Les tarifs sont votés chaque année par le Conseil de la Communauté.
8 463 factures ont été adressées aux Administrés.

1 958 970,28 € de recettes liées à la REOM

Les faits marquants de l'année 2015

L'installation du Service commun urbanisme

Pour pallier au désengagement de l'État dans l'instruction des documents d'urbanisme, le Conseil de la Communauté a décidé de créer un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme, à partir du 1^{er} janvier 2015.

Le service commun instruit les autorisations d'urbanisme suivantes :

- les permis de construire ;
- les permis d'aménager ;
- les déclarations préalables ;
- les permis de démolir ;
- les certificats d'urbanisme (simples et opérationnels).

Selon les communes, le service commun gère également :

- l'instruction des enseignes et panneaux publicitaires ;
- l'instruction des autorisations de travaux pour les établissements recevant du public ;
- l'instruction des déclarations d'intention d'aliéner ;
- la défense des projets auprès de la commission d'accessibilité.

Enfin, le service commun apporte également aux communes des conseils en matière d'urbanisme, de planification urbaine et de gestion foncière.

De même, préalablement aux demandes d'autorisation, ou en cours d'instruction, le service conseille le public.

12 communes ont adhéré au service. Sainte-Marie des Champs a souhaité poursuivre elle-même l'instruction de ses dossiers et Hautot le Vatois bénéficie encore des services de l'Etat.



Prise de la compétence PLUi

Afin de disposer d'un outil de planification stratégique commun au territoire de la CCRY, en cohérence avec l'ensemble des législations, le Conseil de la Communauté a décidé de prendre la compétence PLUi officiellement le 26 octobre 2015.

Ce document permettra de mener une réflexion sur les enjeux du territoire à une échelle pertinente.

Il permettra aussi de mutualiser les ressources en ingénierie et les moyens financiers, ce qui n'est pas négligeable compte tenu de la relative complexité du document et des enjeux multiples qu'il doit hiérarchiser et traduire.

Par ce transfert, la CCRY a anticipé les dispositions de la loi ALUR qui prévoit le transfert automatique de cette compétence aux intercommunalités à compter du mois de mars 2017.

L'adoption du Schéma de mutualisation

Lors de sa séance du 17 décembre 2015, le Conseil de la Communauté a adopté le schéma de mutualisation.

Ce schéma a pour objectif d'assurer une meilleure organisation des services.

En terme de stratégie pour le territoire, la mutualisation est un levier déterminant pour :

- Renforcer l'efficacité et la cohérence de l'action publique au service des usagers à l'échelle du territoire (renforcer le projet de territoire communautaire et les modes de coopération) ;
- Renforcer l'intégration intercommunale tout en garantissant aux communes de conserver un rôle d'acteurs à part entière ;
- Conforter le couple Communauté / communes au regard des enjeux de recomposition des territoires dans le cadre du SDCI et des projets impactant le développement du territoire,

Les axes de travail adoptés sont les suivants :

- Voirie
- Informatique
- Petite enfance
- Groupements de commandes

Explication loi NOTRe Impact pour la CCRY

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe modifie de manière non négligeable le visage de l'intercommunalité.

Outre les dispositions concernant les Régions et les Départements, la loi NOTRe comporte deux mesures importantes impactant fortement l'intercommunalité :

- nouveaux transferts de compétence ;
- rehaussement du seuil de population pour les EPCI.

Les nouveaux transferts de compétences

La loi NOTRe opère de nouveaux transferts de compétence (voir le calendrier ci-contre).

La CCRY se verra donc renforcée dans certaines de ses compétences.

De plus, elle exercera de nouvelles compétences qu'il conviendra d'organiser et de développer sur l'ensemble de son territoire.

Compétence	Nature de la compétence	Date de transfert
Intégralité du développement économique et du tourisme. Intérêt communautaire pour les actions de soutien aux activités commerciales	obligatoire	1^{er} janvier 2017
Collecte et traitement des déchets		
Accueil des gens du voyage		
GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)		1^{er} janvier 2018
Eau	Optionnelle	1^{er} janvier 2020
Assainissement		
Maison de service au public		1^{er} janvier 2017
Eau (jusqu'en 2020)		1^{er} janvier 2018
Assainissement (jusqu'en 2020)		

Le rehaussement du seuil de population pour les EPCI

La loi NOTRe fixe un nouveau seuil minimum établi à 15 000 habitants, sauf exceptions (critères géographiques et/ou de densité). Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2017, tous les EPCI devront regrouper au moins 15 000 habitants.

La Communauté de Communes de la Région d'Yvetot regroupant plus de 20 000 habitants n'est pas concernée par le rehaussement du nombre minimum d'habitants. Cependant, et hormis la Communauté de Communes Caux Vallée de Seine, les EPCI limitrophes de la CCRY sont tous concernés par ce nouveau seuil. En effet, ces derniers rassemblent :

- **Communauté de Communes Plateau Vert : 5 575 habitants**
- **Communauté de Communes Cœur de Caux : 10 108 habitants**
- **Communauté de Communes Yerville - Plateau de Caux : 11 248 habitants**
- **Communauté de Communes Plateau de Caux : 9 555 habitants**

Ces EPCI sont voués soit à étendre leur périmètre soit à fusionner avec d'autres EPCI.

Plusieurs communes appartenant à Cœur de Caux et Plateau Vert ont émis le souhait de rejoindre la CCRY. Le futur périmètre de la CCRY ne sera connu que dans le courant de l'année 2016. Cependant, il est fort probable que la CCRY accueillera, au 1^{er} janvier 2017, 6 nouvelles communes : Saint-Martin de l'If, Ecalles-Alix, Carville la Folletière, Mesnil-Panneville, Croix-Mare, Rocquefort.

La CCRY rassemblerait ainsi près de 27 000 habitants.

Le changement de direction générale des services



Madame Jannick LEFEVRE a pris ses fonctions de Directrice Générale des Services en août 2015.

Elle assure sous l'autorité du Président, la direction l'organisation et le fonctionnement de l'ensemble des services de la Communauté de Communes.

Le bilan des services de la CCRV

1/ L'accueil central

- 5 214 usagers ont été accueillis à la Maison de l'Intercommunalité en 2015
- 2 857 appels ont été traités en 2015



2/ Le service Marchés Publics



Durant l'année 2015, 26 consultations dont 3 formalisées ont été réalisées.

Le montant total des marchés pour l'année 2015 s'élève à 2 305 358,00 €

Répartition des marchés :

- Nombre de marchés :
 - o Montant entre 0 et 15 000 € = 16
 - o Montant entre 15 001 et 90 000 € = 3
 - o Montant entre 90 001 et 200 000 € = 4
 - o Montant supérieur à 200 001 € = 3
- Répartition selon objet :
 - o Fournitures : 8
 - o Services : 13
 - o Travaux : 5

LA VIE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE, EN QUELQUES CHIFFRES...

ASSEMBLÉE :

- 107 délibérations ont été prises en 2015

- o Finances/fiscalité = 37
- o Economique = 7
- o RH = 11
- o Culture = 10
- o Tourisme = 3
- o OM = 15
- o Sport = 5
- o Aménagement du territoire = 5
- o Institution = 9
- o Autres = 5

> Le Conseil Communautaire s'est réuni 7 fois et le bureau 8 fois durant cette année.

> 35 commissions représentant différentes thématiques ont eu lieu

3/ Communication

En 2015, le service communication a réalisé deux numéros du magazine intercommunal « CCRY Infos » (en mars et en août).

En fin d'année, une refonte graphique a été amorcée. Une charte graphique a donc pu être mise en place pour l'ensemble des documents d'information permettant ainsi d'identifier rapidement la communication de la CCRY.

Durant les deux derniers mois de l'année, un accent a été mis sur la communication via les réseaux sociaux, notamment avec le profil facebook de la CCRY qui réunit aujourd'hui plus de 290 contacts et qui bénéficie d'une bonne notoriété puisque les internautes suivent et partagent les informations diffusées.

Les relations « média » se sont également restructurées durant cette année 2015, avec l'envoi très régulier de communiqués de presse. Des interviews téléphoniques pour la radio ont eu lieu à l'occasion d'un concert organisé par le Conservatoire de musique Intercommunal.

Le service communication a également accompagné une campagne d'information liée aux travaux de la déchetterie, en lien avec le service Ordures Ménagères, afin d'orienter au mieux les usagers.

Une réflexion a été menée sur une refonte complète du magazine en fin d'année, pour une parution en janvier 2016.



4/ Service des systemes d'information

Le service assure la montée en charge et la maintenance de l'ensemble du système d'information de la CCRY dans une optique de mutualisation et d'optimisation des moyens .

Le champ d'action du service va de l'administration informatique, (serveurs, postes de travail) à la téléphonie, en passant par des suivis des projets logiciels (Urbanisme , Finance ..).

Le service assure au quotidien l'ensemble des dépannages aux services utilisateurs de la CCRY

Les projets réalisés par ce service en 2015 sont :

- la mutualisation d'un serveur de messagerie CCRY-CCAS Yvetot
- la virtualisation de l'ensemble de nos serveurs informatiques
- la mise en place d'un groupement de commande « informatique » en partenariat avec les communes de la CCRY



5/ Service Ressources Humaines

5.1/ Les moments Ressources Humaines

- Création du service commun URBANISME au 01/01/2015 et intégration de 2 nouveaux agents mutés de la ville d'Yvetot vers la CCRY.
- Départ en retraite du DGS au 31/03/2015 et arrivée de sa remplaçante le 17/08/2016, après 4,5 mois d'intérim assuré par le directeur de l'administration générale
- Réorganisation en profondeur du service administratif, avec une réaffectation en interne de la plupart des agents, donnant lieu à l'établissement d'un nouvel organigramme.
- Création et mise en place du CHSCT suite à la modification législative abaissant le seuil de création de 200 à 50 agents appartenant à la collectivité.
- Mise en place de l'évaluation professionnelle en lieu et place de la notation, dispositif définitivement abrogé en 2015.



5.2/ Situation du personnel au 31/12/2015 dans chaque établissement après mouvements intervenus dans l'année

La CCRY compte 68 agents au 31/12/2015. 7 départs et 11 arrivées pour l'ensemble des établissements ont eu lieu dans l'année.

La CCRY a fait appel à 28 vacataires pour les manifestations culturelles notamment.

a- **ADMINISTRATION et services transversaux : 15 agents dont un agent remplaçant**

1 départ en retraite du DGS au 31/03/2015

2 départs par mutation, l'un vers le service OM, l'autre vers une collectivité extérieure

1 recrutement parallèle effectif le 17/08/2015

3 remplacements et créations de poste

3 recrutements successifs pour le remplacement d'un titulaire indisponible

Transfert de deux agents (Ville vers Intercommunalité) pour la création du service commun Urbanisme + 1 recrutement d'un instructeur contractuel pour renforcer le service urbanisme

b- **MEDIATHEQUE : 15 agents dont un agent remplaçant**

Effectifs stables en 2015.

c- **CONSERVATOIRE : 24 agents dont un agent remplaçant**

1 recrutement pour remplacement temporaire d'un titulaire.



d- SERVICE OM : 15 agents répartis sur diverses fonctions

- COLLECTE : 8 agents. Effectifs stables
- DECHETTERIE : 4 agents : 1 recrutement au 01/07/2015 d'un agent de surveillance, mission qui était jusqu'alors confiée à une entreprise extérieure. 1 départ en retraite au 01/12/2015 sans remplacement.
- AGENTS ADMINISTRATIFS OM : 3 agents. 1 départ par mutation de l'ambassadeur du tri et remplacement par un agent issu de la collectivité. L'agent en charge de la REOM a été réaffecté sur d'autres fonctions au sein du service administratif, nécessitant le recrutement d'un nouvel agent dédié à 50 % aux OM, le reste au service accueil.



e- CHENIL : 0 agent

L'agent en charge du chenil a démissionné au 01/07/2015. L'agent de surveillance recruté à la déchetterie intervient ponctuellement et sur demande. Le service chenil rembourse une quote-part au service OM en fin d'année correspondant au temps consacré par l'agent aux chiens entrants et sortants.

5.3/ L'accueil de stagiaires

SIEGE DE L'ADMINISTRATION	MEDIATHEQUE
1 au service urbanisme : 3 mois 1 consacré à la fiscalité : 4 mois 1 en informatique : 24 jours / 76 jours d'un stage ayant débuté en 2014. (11 semaines)	3 Stages d'observation : 8 jours cumulés 2 étudiants liés aux métiers des bibliothèques : 54 jours cumulés 1 stagiaire ABF : 5 jours

5.4/ Les dépenses de personnel

En 2015, les dépenses de personnel se sont élevées à 1 852 673,57 € représentant une augmentation des dépenses de 1.27% par rapport à 2014. En comparaison, l'augmentation entre 2013 et 2014 s'élevait à 4,31%. Les dépenses 2015 se répartissent de la façon suivante :

	2014	2015	variation
Administration	482 841,58 €	430 592,23 €	-10%
Urbanisme	-	92 436,52 €	Nouvelle dépense
Chenil	2 679,73 €	2 887,30 €	+7,7%
Conservatoire	782 470,10 €	771 325,54 €	-1,42%
Médiathèque	561 415,96 €	555 361,18 €	-1,07%

L'augmentation attendue sur le budget de l'administration est atténuée par les nombreuses vacances de poste constatées entre les départs et les arrivées au cours de l'année 2015.

5.5/ Les autres données Ressources Humaines

a- Absentéisme

En 2015, on compte 985 jours d'absence pour maladie (maladie ordinaire, longue maladie), accident de service et maternité. Le nombre de jours de maladie ordinaire représente une moyenne de 6 jours calendaires d'absence par agent par an sur l'ensemble de collectivité.

Étiquettes de lignes	NB DE JOURS	Nb d'agents concernés
Accident de Service	12	2
Congé Maladie Ordinaire	458	28
Congé Maternité/Paternité	150	1
Congé sur longue période	365	1
Total général	985	32

b- Formation

La CCRY a autorisé 185 jours de formation au cours de l'année 2015. Soit en moyenne un peu moins de 3 jours de formation par agent.

Types de formation	Nombre de jours
Congrès annuel	3
DIF*	20
Intégration	25
Journée d'étude	2
Perfectionnement	83
Professionalisation	2
PTLC**	50
Total général	185

* Droit Individuel à la Formation

** Professionalisation Tout au Long de la Carrière

1/ Urbanisme

1.1/ Création du Service Commun d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme – le S.C.I.A.U.

Le Service Commun d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme a été créé pour assurer l'instruction des autorisations d'urbanisme des 14 communes de la C.C.R.Y. En effet le 1^{er} juillet 2015 marquait la fin de la mise à disposition gratuite des agents de l'Etat pour assurer cette fonction pour les établissements intercommunaux de plus de 10 000 habitants.



Préalablement, le Service Urbanisme de la commune d'Yvetot avait dans ses missions l'instruction des autorisations d'Urbanisme et était équipé d'un logiciel de traitement spécifique.

Deux agents des Services Techniques Municipaux ont intégré les services intercommunaux pour réaliser l'instruction des dossiers d'autorisations d'urbanisme et des dossiers d'accessibilité pour l'ensemble des communes du territoire.

Seules deux communes de la C.C.R.Y n'ont pas bénéficié de ces prestations :

- Hautot-le-Vatois, commune qui ne dispose pas d'un document d'urbanisme et continue de bénéficier des services de la D.D.T.M. 76.
- Sainte-Marie-des-Champs qui a choisi d'assurer par ses propres moyens l'instruction de ces dossiers.

Une seconde prestation optionnelle permet de réaliser les études techniques des dossiers comme les demandes d'enseigne ou les Déclarations d'Intention d'Aliéner.

Le service également a un rôle de conseils et d'accueil des pétitionnaires.

Les instructeurs renseignent les habitants des 12 communes concernées sur la faisabilité réglementaire de leur projet par rapport aux dispositions des documents d'urbanisme.

Le service reçoit également les professionnels pour vérifier le montage de leurs études et la complétude de leurs dossiers.

Le conseil et l'accueil permettent d'éviter des demandes de pièces complémentaires suite à des dossiers mal montés ou des dossiers qui devraient être refusés suite à la non-conformité aux règles d'urbanisme.

	Accueil du public physique	Tél accueil CCRY	Lignes directes	Total
Décembre	8	9	5	22
Janvier	45	41	25	111
Février	48	35	21	104
Mars	50	27	16	93
Avril	52	59	35	146
Mai	34	27	16	77
Juin	29	35	21	85
Juillet	19	33	20	72
Aout	26	32	19	77
Setembre	41	48	29	118
Octobre	4	37	22	93
Novembre	10	14	8	32
Décembre	33	25	15	73
Totalité	429	422	253.2	1104

La charge de travail du Service Urbanisme Intercommunal s'accroît avec la prise de compétence PLUi, un renfort a été fait avec le recrutement d'un agent le service.

Aujourd'hui le service est constitué de deux instructeurs (dont un spécialisé en accessibilité) et un responsable de service qui suit l'élaboration des documents d'urbanisme communaux et du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

En 2015, ce service a instruit :

- 180 déclarations préalables de travaux
- 114 permis de construire
- 8 permis de démolir
- 4 permis d'aménager
- 58 dossiers liés aux ERP
- 138 DIA
- 22 enseignes
- 319 certificats d'urbanisme

Au total : 843 dossiers

Plus de 1 100 administrés ont été accueillis physiquement ou par téléphone en 2015 pour le seul service urbanisme.

1.2/ Transfert de la compétence élaboration des plans locaux d'urbanisme, carte communale et documents en tenant lieu.

Dans le cadre des Lois Grenelle II et Loi ALUR, l'Etat a fortement incité les collectivités intercommunales, à travers un dispositif d'appels à projet, a entamé les démarches d'élaboration des plans locaux d'urbanisme intercommunaux.

Différentes réunions d'informations pour les élus communautaires et communaux ont été organisées afin d'aider à la prise de décision en partenariat avec les services de l'Etat.

Les partenaires publics comme le Pays du Plateau de Caux Maritime, le Parc des Boucles de la Seine Normande et le C.A.U.E ont également conseillé les élus dans leurs domaines respectifs.

La prise de compétence au 26 octobre 2015 a permis le lancement des démarches d'élaboration du PLUi et du RLPi (Règlement Local de Publicité Intercommunal) mais à également provoquer le transfert de l'élaboration de 7 procédures de documents d'urbanisme, pris en charge pour ce même service.

14 novembre 2015 : Journée de concertation autour du thème PLUi



Une journée de concertation avec l'ensemble des élus communautaires et communaux s'est déroulée le 14 novembre 2015, afin de présenter ce qu'est un PLUi et ses enjeux.

Différents partenaires sont intervenus et des ateliers thématiques composés d'élus et de techniciens ont travaillé sur plusieurs axes de réflexion autour du PLUi.

2/ Patrimoine et travaux

2.1/ EcoTechnilin

Objet de l'opération : Réfection de toiture

L'opération a consisté, préalablement à la vente du site à l'entreprise Eco Technilin, à remplacer une partie de la toiture du bâtiment de stockage de matières.

Le retrait d'amiante et le maintien de l'activité durant les travaux ont nécessité la mise en œuvre de méthodes et de procédés spécifiques et adaptés.

Coût de l'opération : 120 000 € HT

Dates d'exécution : De septembre à décembre 2015



Traitement Amiante :
Mise en place de confinement



Traitement Amiante :
sas de décontamination.



Dépose de la couverture
existante



Nouvelle couverture

2.2/ Conservatoire de Musique

Objet de l'opération : Aménagement du secrétariat et rénovation du hall

Des travaux d'aménagement internes ont été réalisés pendant les vacances scolaires de février 2015 (3 semaines). Il a été aménagé un bureau secrétariat, les peintures et les revêtements de sol ont été changés dans le hall, mais aussi l'éclairage, les escaliers ont été ponçés, vernis et mis aux normes Accessibilité handicapés tout comme les portes électriques automatiques du sas d'entrée.

Coût de l'opération : 105 000 € HT

Dates d'exécution : 1^{er} trimestre 2015



Objet de l'opération : Préparation et notification du marché de Maitrise d'œuvre pour la réfection de la toiture du Conservatoire de Musique.

Des travaux de réfection de la toiture sont prévus dans ce programme. Ces travaux sont rendus nécessaires en raison de problème récurrents d'étanchéité.

Le coût de la Maitrise d'œuvre s'élève à 13 622€ pour un montant de travaux prévisionnel de 140 000€.

2.3/ Déchetterie

Objet de l'opération : Rénovation de la Déchetterie

Les travaux d'aménagement de la déchetterie ont débuté le 12 octobre et consistent principalement en la création d'un bâtiment regroupant les locaux techniques, d'exploitation et stockage de déchets spécifiques, la mise aux normes relative à la protection incendie du site, la création d'un système de gestion des eaux pluviales, la sécurisation des quais et le réaménagement de la zone de dépôt des déchets verts. Les travaux sont nécessaires pour répondre aux normes actuelles.

Coût de l'opération : 510 000 €

Dates d'exécution : Travaux débutés en octobre 2015

Préparation du marché d'aménagement de la déchetterie (Maitrise d'œuvre et travaux)

Début des travaux en novembre 2015 pour la somme de 510 000 €



2.4/ Médiathèque Intercommunale

Préparation et notification du marché de Maitrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de la médiathèque attribué au Cabinet ARCHICITE, pour un montant du marché de Maîtrise d'Oeuvre qui s'élève à 37 680€.

Des travaux de rénovation du bardage et des menuiseries ainsi que l'accessibilité aux handicapés sont prévus dans ce programme, pour des travaux estimés à 574 500€.

2.5/ Centre Aquatique E'Caux Bulles

Suivi des travaux d'amélioration de site au Centre Aquatique

Des travaux d'amélioration de site ont été réalisés dans l'espace Remise en forme mais aussi dans l'espace Détente. Ces travaux ont été réalisés par le délégataire Vert Marine (Plus d'informations page 37).

3/ Economie

Zone d'activités Auzebosc 1

Les travaux d'aménagement de la zone sont terminés et les premières entreprises se sont installées.

> Le 28 mai 2015, la CCRY a vendu une parcelle de 1 335 m² à la SCI LAUBE pour la société ABELEC.

Le bâtiment a été livré à l'automne 2015.

> Le 28 mai 2015, la CCRY a vendu une parcelle de 1 507 m² à l'Association Santé BTP. le site est en activité depuis l'été 2015.

La reprise de l'assainissement de la zone d'activités est prévue dans l'attente de l'arrivée du réseau public.

Des négociations ont été réalisées avec d'autres entreprises pour de futures installations.



Zone d'activités Auzebosc 2

Des premières études d'aménagement de la Zone Auzebosc 2 ont été lancées avec un bureau d'études. Diverses rencontres ont eu lieu entre la CCRY, la Mairie d'Auzebosc, la DDTM.

Zone d'activités Valliquerville 2

>> ECO TECHNILIN

Dans le cadre du développement de son activité, l'entreprise a souhaité racheter le site à la CCRY et construire un deuxième bâtiment.

Préalablement, la CCRY a réalisé des travaux sur la toiture à l'automne.

La vente du site a été signée devant notaire le 11 décembre 2015.

Nous souhaitons pleine réussite à cette belle entreprise de notre territoire.

>> HOTEL D'ENTREPRISES VALLIQUERVILLE 1

Durant l'année 2015, la CCRY a contribué à accueillir dans ses locaux les entreprises USIMECA, ABROTEC et ENSIVAL MORET.

1/ Conservatoire de Musique

Depuis 2006, la Communauté de Communes gère le conservatoire de musique à rayonnement intercommunal « Fernand Boitard ». La vie de cet équipement est maintenant bien ancrée sur l'ensemble de notre territoire, notamment du fait de ses multiples animations organisées dans toutes les communes.

Le conservatoire de musique a trois missions principales :

- Offrir un enseignement musical de qualité
- Former les futurs musiciens amateurs
- Orienter les élèves vers les métiers de la musique

Pour remplir ces missions, le conservatoire s'appuie sur une équipe pédagogique constituée de 20 enseignants exerçants auprès de 438 élèves dont 392 habitent le territoire de la CCRY.

Les dépenses de personnel se sont montées à 771 326 €.



Les activités proposées sont nombreuses et variées :

- éveil musical pour les 5 et 6 ans ;
- cours d'initiation pour les 7 ans ;
- cours de formation musicale à partir de 8 ans
- cours de flûte traversière, hautbois, clarinette, saxophone trompette, cor, trombone, tuba, violon, violoncelle, guitare classique, percussions, piano classique, accordéon, chant, guitare électrique, guitare basse.

La pratique collective a une place très importante au sein du conservatoire et un grand nombre d'orchestres et d'ensembles vocaux permettent aux élèves d'acquérir l'expérience et d'apprécier le plaisir de jouer en groupe :

- harmonies initiation, junior et sénior
- orchestres à cordes junior et sénior
- big-band de jazz
- trois ensembles de guitares
- trois ensembles de percussions
- trois ensembles d'accordéons
- ensemble de clarinettes
- trois chorales enfants
- chorale jazz
- atelier lyrique
- ateliers « musiques actuelles »





Le conservatoire participe activement à la vie musicale du territoire

Durant l'année 2015, le conservatoire de musique a assuré 94 manifestations musicales dont 81 sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes et 13 en dehors.

C'est notamment le cas pour le festival « Jazz sous les pommiers » à Coutances et les concerts organisés en collaboration avec d'autres conservatoires.

Ces événements participent ainsi au rayonnement de notre collectivité.



Le conservatoire intervient en milieu scolaire

Deux enseignants sont affectés 17h30 heures par semaine à l'intervention

en milieu scolaire dans les écoles du territoire pour un apprentissage de la musique en partenariat avec l'éducation nationale.



La convention CHAM (Classe à Horaires Aménagés de Musique)

La CCRY a signé une convention avec le Collège Albert Camus, le lycée Raymond Queneau et la Maîtrise de Seine-Maritime, pour l'enseignement en CHAM pour l'année scolaire 2015-2016.

L'enseignement musical proposé est constitué de 2 volets qui doivent être mis en relation : une éducation musicale générale et technique et une formation vocale et instrumentale.

Les élèves des deux établissements bénéficient donc de la mise à disposition de professeurs du Conservatoire (2 fois 2h / semaine) pour un an, à titre expérimental.

L'objectif de ces classes est d'ouvrir l'accès à la pratique artistique à tous les élèves.

LE CONSERVATOIRE EN QUELQUES CHIFFRES...

318h30 - heures hebdomadaires de cours

24 disciplines

438 élèves

1 directeur, 20 enseignants, 1 agent administratif, 1 agent technique



L'ÉVÉNEMENT DE L'ANNÉE 2015 : « Les 50 ans » du conservatoire.



A l'occasion des 50 ans de l'établissement, une multitude de concerts et de spectacles ont eu lieu pendant plusieurs mois sur tout le territoire de la Communauté de Communes.

Aminé par Didier Beloeil, directeur du Conservatoire et mis en scène par Jean Manificier, le concert des professeurs a proposé une programmation variée. L'année 1965, date de création du conservatoire, a notamment été mise à l'honneur sous la forme d'un quizz musical. Le concert, articulé par la belle prestation des professeurs, a aussi mis en avant de nombreux genres musicaux tels que le jazz, la variété, le tango en passant par la musique classique et actuelle.

Une autre facette toute aussi importante des 50 ans concerne les concerts dans les écoles.

L'événement a regroupé plus de 1500 élèves. Toutes les écoles primaires d'Yvetot ainsi que celles d'Hautot-Saint-Sulpice, Autretot, Auzebosc, Allouville-bellefosse, Sainte-Marie-des-Champs, Saint-Clair-sur-les-Monts, Touffreville-la-Corbeline, Valliquerville et Ectot-lès-Baons y ont participé.

Trente chorales ont ainsi donné des représentations, parfois même dans l'église de leurs communes. Ces concerts ont largement permis à la notoriété du conservatoire de rayonner sur le territoire.

LES AUTRES TEMPS FORTS

- la « Saison musicale » du conservatoire

Cette année encore, le conservatoire a proposé une programmation très éclectique avec, entre autres, un Sextet vocal a cappella en février, l'ensemble de jazz « OUPS » en octobre et le trio « VONDERSCHER » en décembre.

- le Festival « Jazz sous les pommiers »

Le Big Band de Jazz du Conservatoire, composé d'une quinzaine de musiciens, s'est produit pour la cinquième année consécutive. Ce festival de renommée internationale a permis au Big Band d'exposer son travail très apprécié des organisateurs.

2/ La Médiathèque Guy de Maupassant

La Médiathèque Guy de Maupassant assure l'égalité d'accès à la lecture et aux autres sources documentaires pour l'ensemble de la population de la Communauté de Communes de la Région d'Yvetot.

Elle contribue au développement de la Culture auprès des habitants.

2.1/ L'établissement

Il est constitué de deux pôles : la médiathèque Guy de Maupassant, bâtiment de 1 000 m² au 9 rue Pierre de Coubertin et la médiathèque de l'Assembley ouverte dans la chapelle des Dames Blanches au 8 rue du Champ de Mars. Les deux sites sont sur Yvetot.

2.2/ Ouverture au public

La Médiathèque Guy de Maupassant a été ouverte au public 1395 heures / 282 jours ouvrés.

Ces ouvertures sont réparties hebdomadairement sur 30 heures / 6 jours (20 heures sur 4 jours en juillet-août).

L'Assembley a été ouverte 250 heures réparties hebdomadairement sur 6 heures / 4 jours (2 heures sur 1 jour en juillet-août).



2.3/ L'accessibilité du public aux ressources documentaires et aux services

Les ressources documentaires y compris Internet ont été consultables sur place par tous gratuitement et sans condition.

L'emprunt de ressources documentaires à domicile et la consultation de ressources en ligne depuis son domicile ont nécessité une adhésion à la médiathèque.

Les tarifs 2015 d'adhésion :

- Habitants de la CCRY

Jeunes en cours de scolarisation, chômeurs, personnes percevant les minima sociaux : Gratuit ;

Autres : 14,20 €

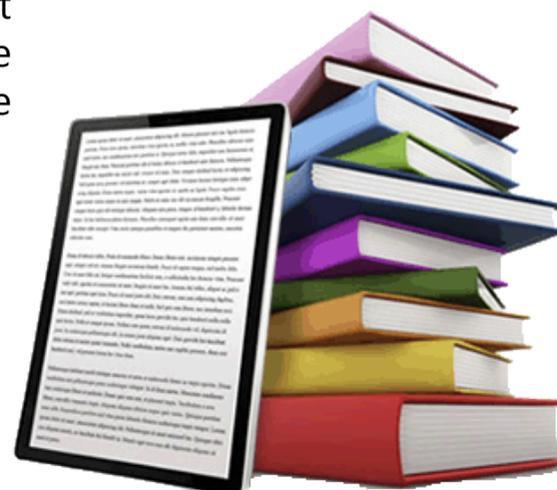
- Non-résidents de la CCRY :

Jeunes en cours de scolarisation, chômeurs, personnes percevant les minima sociaux : 14,20 € ;

Autres : 35 €.

- Les habitants des communautés de communes de Plateau-Vert et de Cœur-de-Caux ont bénéficié des conditions tarifaires des habitants de la CCRY, leurs communautés versant une contribution financière pour le fonctionnement de la médiathèque.

Les recettes d'inscription se sont montées à 42 129 €.



2.4/ Les usages et les usagers

Fréquentation de la médiathèque : 73 811 entrées

Nb d'adhérents : 3 980 dont 3 085 habitent la CCRY

Nb d'adhérents ayant emprunté au moins un document en 2015 :
3 160

Actes d'emprunt : 28 881

Nb de prêts de documents sur supports matériels : 142 430

Nb de prêts de documents sous forme numérique : 1808

Nb de réservations de documents : 2 955

Utilisation des postes multimédias :

904 usagers dont 738 habitent la CCRY

4 529 consultations



2.5/ Les collections

85 034 documents :

64 067 livres dont 2763 acquisitions ;

14 709 documents sonores dont 645 acquisitions.

6258 documents vidéo dont 422 acquisitions.

111 abonnements de périodiques.

1 Abonnement à une plateforme de vidéos à la demande.

1 abonnement à une plateforme de presse en ligne.

Les dépenses pour l'acquisition de documents se sont élevées
à 72 501 €.



2.6/ La médiation et l'animation

215 séances d'animation pour les scolaires.

43 actions d'animation culturelle.

11 ateliers multimédia.

69 séances individuelles d'initiation à Internet et à la bureautique

2.7/ Le personnel

L'équipe est constituée de 21 personnes : 12 bibliothécaires, 1 agent d'entretien, 8 bénévoles pour la médiathèque de l'Assembley.

Le temps de travail en équivalent temps plein est de 13,3.

8 bibliothécaires ont suivi une formation en 2015 (38h de formation au total).

3 bénévoles ont suivi une formation en 2015 (8h de formation au total).

Les dépenses de personnel se sont montées à 555 361 €.

Les dépenses pour la formation à 7135 €.



3/ Centre aquatique E'Caux Bulles

La gestion de l'équipement

Le centre aquatique est géré depuis son ouverture en délégation de service public par la société Vert Marine.

Le délégataire a la charge de l'exploitation, de l'entretien, de l'animation, de la communication...

Les tarifs

Après des années sans augmentation, les tarifs ont connu une légère hausse au 1^{er} janvier 2015. Cette augmentation s'explique par une amélioration constante du site (travaux d'embellissement) et des services toujours plus étoffés (horaires d'ouverture élargis...).

QUELQUES CHIFFRES ...

>> Entrées piscines

180 789, soit une baisse de 5,2 % par rapport à 2014. Cette baisse s'explique par l'ouverture du centre aquatique de Barentin. Une partie des usagers se situe sur des communes plus proches de Barentin.

>> Abonnements

768, soit une augmentation de 4,20 %.

>> Répartition de la fréquentation

- Public : 88 918
- Activités : 21 647
- Remise en forme : 25 077
- Cours et gym (au lieu de groupes) : 2 592
- Clubs : 12 427
- Scolaires : 30 128

>> Charges réelles de fonctionnement

744 758 €

QUELQUES TRAVAUX À L'ESPACE DETENTE

De plus en plus, cet espace s'inscrit comme étant un lieu de détente, de décontraction musculaire mais surtout comme un espace convivial.

Les travaux d'aménagement et d'embellissement de cet espace en 2015 ont vu la transformation de cette partie du site pour devenir un espace proposant une prestation très qualitative :

- Peinture des murs, remplacement du faux-plafond, changement des luminaires en LED
- Installation d'un mur en parement et de nombreux effets de lumières
- Nouvelle décoration « Zen »
- Installation de 5 banquettes chauffantes
- Installation d'une fontaine à glace
- Mise en place d'une tisanerie
- Réfection entière de la terrasse privative, avec décoration, nouveaux mobiliers d'extérieurs et jeux de lumières nocturnes.



1/ LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

La collecte

La Communauté de Communes assure la collecte des déchets ménagers et assimilés en régie sur l'ensemble des 14 communes avec quatre équipes comptant au total 8 agents. La fréquence de collecte varie en fonction du milieu : urbain ou rural. La ville d'Yvetot possède des collectes de type C2 ou C1 (2 ou 1 collecte par semaine). Seul le centre-ville et les habitats collectifs d'Yvetot conservent deux ramassages. Les 13 autres communes sont collectées une fois par semaine. Environ 78% de la population intercommunale possède un ramassage par semaine.

Les tonnages

La collecte pour l'année 2015 a été de 5 443 tonnes (OM et refus de tri) soit une moyenne de 239 kg d'ordures ménagères par habitant et par an. Le tonnage est stable (+0,2%) entre 2014 et 2015. La collecte sélective représente 746 tonnes soit un total collecté de 6 189 tonnes (ordures ménagères et collecte sélective) dont 88% d'ordures ménagères.

2/ LA COLLECTE SÉLECTIVE EN PORTE À PORTE

La CCRY pratique une collecte sélective multi-matériaux en porte à porte.

La collecte

La collecte sélective a lieu pour tous les habitants une seule fois par semaine. Une fois regroupée, la collecte sélective est envoyée au centre de tri du Havre afin d'extraire les différents produits : plastiques, papiers, cartons et métaux. Les erreurs de tri sont également séparées afin d'être renvoyées à l'usine d'incinération avec les ordures ménagères.

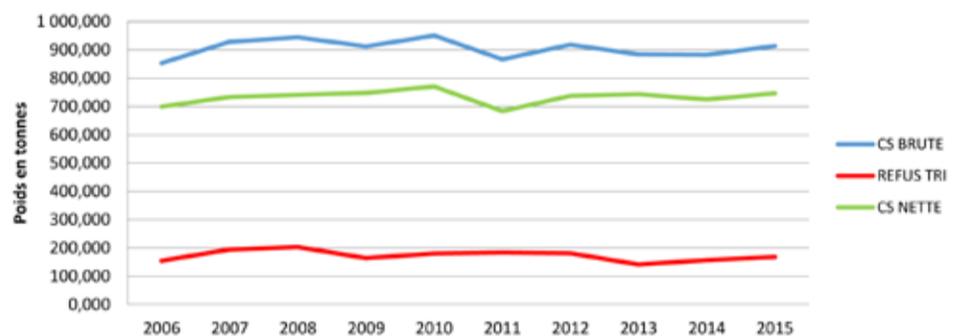
Pendant toute l'année 2015, les prestations de transport des matériaux recyclables du quai de transfert au centre de tri ainsi que le tri et le conditionnement ont été effectués par la société VEOLIA Propreté.

Les tonnages

La Collecte Sélective brute pour l'année 2015 s'élève à 914 tonnes soit une augmentation d'environ 4% du tonnage par rapport à l'année 2014. Les refus de tri sont stables avec une moyenne de 18% en 2015 soit 167 tonnes.

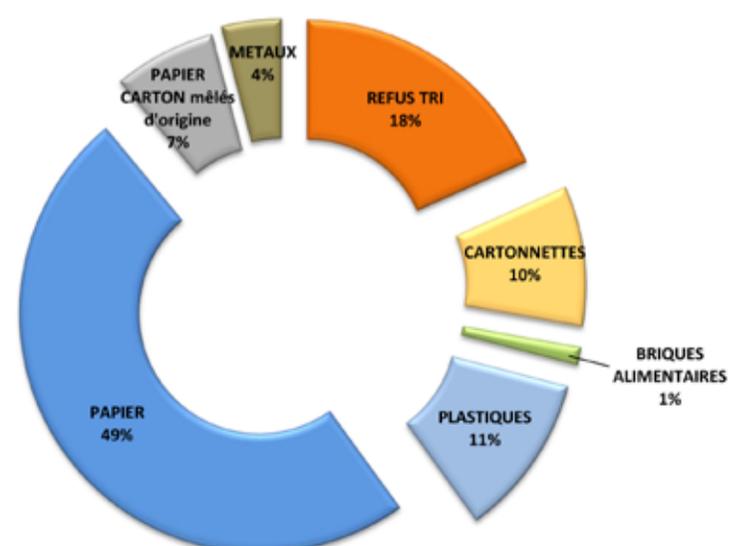
La progression de la CS brute et la stabilité du taux de refus de tri entraîne une augmentation de la Collecte Sélective nette d'environ 3% par rapport à 2014 ce qui fait un total pour 2015 de 746 tonnes (environ 33 kg/an/habitant).

Evolution de la collecte sélective



Les matériaux recyclables issus de la collecte sélective se répartissent selon les flux suivants :

Répartition de la collecte sélective



3/ LA COLLECTE DU VERRE EN APPORT VOLONTAIRE

Les équipements

Pour la collecte du verre, la CCRY dispose de 76 Points d'Apport Volontaire soit une colonne à verre pour environ 300 habitants. 36 colonnes sont réparties sur la ville d'Yvetot, 36 sur les communes rurales et 4 sur la déchetterie. Il s'agit de colonnes insonorisées d'une contenance de 4 m³.

La collecte

Les tournées sont réalisées en moyenne tous les 10 jours. Le tonnage total collecté sur l'année 2015 représente 803 tonnes soit une légère augmentation d'environ 1% par rapport à 2014. En moyenne, en 2015, la collecte de verre était de 35 kg par an et par habitant.

4/ LA COLLECTE DES TEXTILES EN APPORT VOLONTAIRE

En complément au tri des textiles déjà réalisé sur la déchetterie, la CCRY a décidé de déployer cette collecte sur le territoire intercommunal.

En 2015, 8 conteneurs textiles ont été installés. Les textiles issus des points d'apport volontaire représentent 26 tonnes en 2015.

5/ LA DECHETTERIE

La gestion et l'exploitation de la déchetterie sont effectuées en régie par la CCRY avec une équipe de 3 agents. La sécurité et le gardiennage du site ont été confiés à la société SPGO jusqu'au 30 juin 2015.

Cette prestation a été reprise en régie par la CCRY au 1^{er} juillet 2015.

Pendant toute l'année 2015, la déchetterie de la CCRY a permis de recycler, valoriser ou traiter 6 591 tonnes de déchets soit environ 290 kg par an et par habitant. On observe une diminution très importante des apports sur la déchetterie d'environ 16% par rapport à 2014.

L'année 2015 est difficilement comparable à l'exercice 2014 car la déchetterie a été complètement fermée du 2 novembre au 6 décembre 2015 dans le cadre des travaux de mise en conformité du site. Pour rappel, les apports sur la déchetterie avaient progressé d'environ 8% entre 2013 et 2014.

Les plateformes pour déchets verts

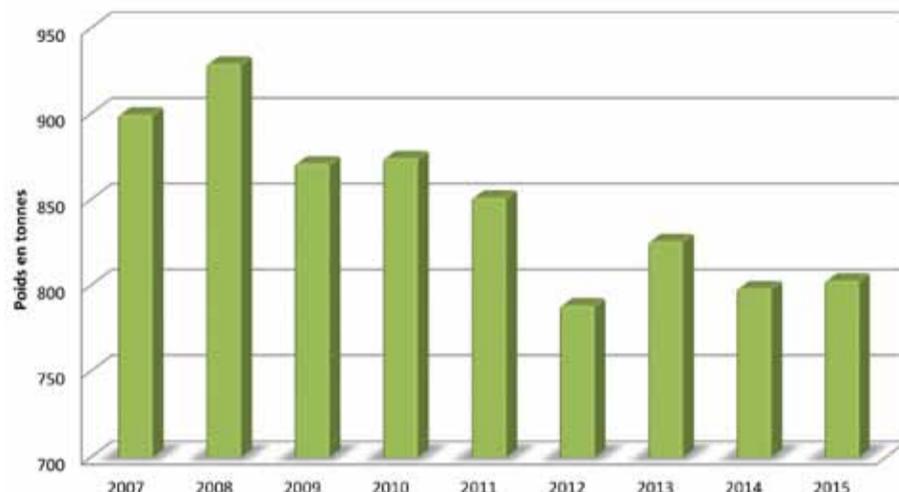
Certaines communes sont équipées de plateformes de déchets verts.

Les déchets verts collectés sur les plateformes en 2015 représentent 4512 tonnes (199 kg/an/habitant) soient une augmentation importante de 9% par rapport à 2014.

Le total de déchets verts collectés en 2015 sur notre territoire, déchetterie et plateformes, s'élève à 7871 tonnes soit une diminution d'environ 8,5% par rapport à 2014.

Au total, les services de la CCRY ont permis pendant l'année 2015, la collecte et le traitement de 18 122 tonnes de déchets ménagers et assimilés soit environ 798kg/an/habitant

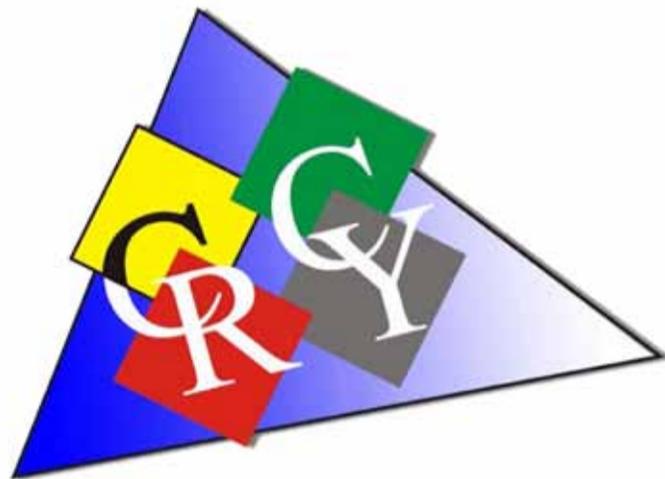
Evolution de la collecte du verre



6/ LES ACTIONS ENVIRONNEMENTALES

Pendant l'année 2015, la CCRY a réalisé les opérations suivantes :

- Communication sur les bons gestes liés à la collecte sélective des déchets et à la prévention des déchets avec l'intervention de l'ambassadeur du tri dans les écoles de la CCRY.
- Ramassage de piles dans les établissements scolaires.
- Début des travaux de mise en conformité de la déchetterie intercommunale.
- Participation à l'appel à projet d'Eco-Emballages relatif à l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques.
- En complément à la collecte des textiles pratiquée sur la déchetterie, la CCRY, en partenariat avec l'association VET NET, a déployé cette collecte sur le territoire intercommunal en installant des conteneurs d'apports volontaires.
- Mise en place du tri des Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA) sur la déchetterie à partir du mois de décembre 2015.



La Communauté de Communes
de la Région d'Yvetot

Rapport d'activités 2015

CCRY

4 rue de la Brême 76190 Yvetot

Tél. 02 35 56 14 14

Fax 02 35 56 88 42

accueil@ccry.fr